

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020-2022

Ministère de l'Économie
et de l'Innovation

ÉNONCÉ DE MISSION

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement numérique et des marchés d'exportation. Son action, notamment par ses conseils au gouvernement, vise à favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de prospérité durable.

ÉNONCÉ DE VISION

Être un partenaire reconnu pour son expertise unique ainsi que pour la pertinence et l'efficacité de ses interventions pour la réussite des entreprises, réalisées en synergie avec les différents acteurs concernés.

ÉNONCÉ DE VALEURS

En plus des cinq valeurs de la fonction publique, le Ministère prône les valeurs suivantes :

- La **collaboration** : entre nous et avec nos partenaires.
- La **créativité** : pour trouver des solutions et innover.
- L'**engagement** : dans notre travail et à l'égard de nos clientèles.
- La **proactivité** : pour relever les défis et nous dépasser.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	CIBLES 2021-2022
1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	1. Prendre en compte le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	1.1. Pourcentage des actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'un exercice de PCPDD selon les exigences de la directive ministérielle Mesure de départ : 43 % (moyenne des trois dernières années)	100 %	100 %
1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique		1.2. Taux des programmes ministériels ciblés assujettis à la politique ministérielle de financement responsable et éthique Mesure de départ : s. o.	Politique en cours d'élaboration	100 %
7.2. Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	2. Renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique	2.1. Ratio ¹ des apports des partenaires, dans des projets visant l'électrification des transports, par rapport à l'aide financière accordée – volet projets mobilisateurs en électrification des transports Mesure de départ : 1,0 en 2019-2020	1,0	1,0
		2.2. Ratio ¹ des apports des partenaires, dans des projets visant l'électrification des transports et l'efficacité énergétique, par rapport à l'aide financière accordée – volet appel de projets en science, recherche et innovation Mesure de départ : 1,3 en 2019-2020	>1,3	>1,3
2.3. Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	3. Stimuler l'essor de l'économie circulaire	3.1. Ratio ¹ des apports des partenaires, dans des projets visant à stimuler l'essor de l'économie circulaire, par rapport à l'aide financière accordée Mesure de départ : s. o.	Mesure lancée en janvier 2021	1
2.1. Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	4. Stimuler le développement de l'entrepreneuriat social	4.1. Ratio ¹ des apports des partenaires, dans des projets soutenus dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025, par rapport à l'aide financière accordée Mesure de départ : 3,5 au 30 novembre 2020	>3,5	>3,5
6.2. Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	5. Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises	5.1. Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines afin de dynamiser le développement économique des régions et leurs entreprises Mesure de départ : 31,0 % (moyenne des trois dernières années)	31,0 %	31,5 %
1.6. Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	6. Faire rayonner l'expertise québécoise en matière de recherche et d'innovation durable	6.1. Taux de croissance du nombre d'initiatives internationales de recherche et d'innovation contribuant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 Mesure de départ ² : 3 en 2019-2020	100 %	167 %

1. Il s'agit de l'effet levier de notre subvention.

2. Les cibles annuelles ont été définies par rapport à la mesure de départ.